



FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: Type 1

ID: SAH00090

*** Section 1 - Identification du produit chimique et de la société ***

Nom du produit: Type 1

Usage du produit

Adhésif

Renseignements sur le fabricant

É.-U. et Porto Rico

Canada

MAPEI

MAPEI

1144 East Newport Center Drive

2900 Francis-Hughes Avenue

Deerfield Beach, FL 33442

Laval, QC H7L 3J5

Téléphone: 1-954-246-8888

Téléphone: 1-450-662-1212

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPLOSION, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, VEUILLEZ COMPOSER LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE SUIVANTS :

Numéros de téléphone d'urgence (24 heures sur 24):

(É.-U) CHEMTREC 1-800-424-9300 (Canada)

CANUTEC 1-613-996-6666

*** Section 2 - Identification des dangers ***

Description générale des risques

Ce produit a été évalué en utilisant le critère spécifié dans la norme 29CFR 1910.1200 (*Hazard Communication Standard* - E.U. ; norme de communication des risques). Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Énoncé des risques

ATTENTION! IRRITANT. Ce produit est irritant pour les yeux, le système respiratoire et pour la peau. Ce produit peut être néfaste s'il est aval. Porter des gants, ainsi qu'une protection adéquate pour les yeux, le visage et les voies respiratoires. Garder hors de portée des enfants.

Effets éventuels sur la santé : Yeux

Ce produit est irritant pour les yeux.

Effets potentiels sur la santé: Peau

Ce produit est irritant pour la peau.

Effets potentiels sur la santé: Ingestion

Ce produit peut être néfaste s'il est aval. L'ingestion de ce produit peut entraîner des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur la santé: Inhalation

Ce produit est irritant pour le système respiratoire.

Troubles de santé susceptibles de s'aggraver suite à une exposition

Hypersensibilité au produit, allergies, et affections cutanées ou respiratoires

Effets potentiels sur l'environnement

Aucune identifiée.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: Type 1

ID: SAH00090

Classements HMIS: Santé: 2 Incendie: 1 Réactivité: 0 Prot. Individ.: lunettes de sécurité, gants
Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

* * * Section 3 - Composition / Information sur les ingrédients * * *

No CAS #	Ingrédient	Pourcentage
1317-65-3	Calcaire	40-70
25586-20-3	Polymère styrène acrylique	5-10
31069-81-5	polymère d'acrylique	0.5-1.5
8052-41-3	Hydrocarbures de pétrole	0.1-1.0

* * * Section 4 - Premiers soins * * *

Premiers soins : Yeux

Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins : Peau

Nettoyer à grande eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins : Ingestion

Rincer la bouche à l'eau. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. Ne pas provoquer le vomissement.

Premiers soins : Inhalation

Emmener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins : Notes à l'intention du médecin

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

* * * Section 5 - Mesures de lutte contre le feu * * *

Risques généraux d'incendie

Voir Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûle pas. S'il s'évapore jusqu'à sécher, les résidus solides peuvent présenter un léger risque d'incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion

Des gaz ou des émanations irritants et toxiques peuvent être dégagés pendant un incendie. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

Moyens d'extinction

Produit chimique sec (de préférence), mousse, eau.

Matériel d'extinction du feu / Instructions

Les pompiers doivent porter un équipement de protection intégral.

Classement des dangers selon la NFPA: Santé: 2 Incendie: 1 Réactivité: 0

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

***** Section 6 - Procédures en cas de déversement *******Précautions individuelles**

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

Procédures de confinement

Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes. Pelleter l'absorbant usagé dans des fûts ou d'autres récipients appropriés.

Précautions pour l'environnement

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Procédures de nettoyage

Tenter de récupérer le produit libéré, si cela est possible. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Laver minutieusement la zone avec de l'eau après qu'une matière se soit renversée ou après un nettoyage suite à une fuite. Garder hors de portée des enfants.

Procédures d'évacuation

Aucune identifiée.

Procédures spéciales

Les réglementations varient. Consulter les autorités locales avant la mise au rebut.

***** Section 7 - Manutention et entreposage *******Procédures de manutention**

Éviter toute projection de ce matériau sur la peau et dans les yeux. Laver les mains après utilisation et avant de manger. Garder hors de portée des enfants.

Procédures d'entreposage

Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien aérée. Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante. Ne pas exposer aux rayons du soleil.

***** Section 8 - Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle *******A: Limites d'exposition des ingrédients****Calcaire (1317-65-3)**

- OSHA: 15 mg/m³ TWA (total de poussières); 5 mg/m³ TWA (fraction respirable)
- NIOSH: 10 mg/m³ TWA (total de poussières); 5 mg/m³ TWA (poussières inhalables)
- Alberta: 10 mg/m³ TWA
- Colombie 10 mg/m³ TWA (total de poussières); 3 mg/m³ TWA (fraction respirable)
- Britannique: 20 mg/m³ STEL
- Nouveau- 10 mg/m³ TWA (matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
- Brunswick:
- Territoires du 5 mg/m³ TWA (masse respirable); 10 mg/m³ TWA (masse totale)
- Nord-Ouest:
- Nunavut: 5 mg/m³ TWA (masse respirable); 10 mg/m³ TWA (masse totale)
- Québec: 10 mg/m³ TWAEV (Calcaire, ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline, les poussières totales)
- Saskatchewan: 20 mg/m³ STEL
- 10 mg/m³ TWA
- Yukon: 20 mg/m³ STEL
- 30 mpppc TWA (concentration moyenne pondérée en fonction du temps); 10 mg/m³ TWA

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: Type 1

ID: SAH00090

Hydrocarbures de pétrole (8052-41-3)

ACGIH: 100 ppm TWA

OSHA: 500 ppm TWA; 2900 mg/m³ TWA

NIOSH: 350 mg/m³ TWA

1800 mg/m³ Ceiling (15 min)

Alberta: 100 ppm TWA; 572 mg/m³ TWA

Colombie 290 mg/m³ TWA

Britannique: 580 mg/m³ STEL

Manitoba: 100 ppm TWA

Nouveau- 100 ppm TWA; 525 mg/m³ TWA

Brunswick:

Territoires du 100 ppm TWA; 575 mg/m³ TWA

Nord-Ouest: 125 ppm STEL; 720 mg/m³ STEL

Nouvelle 100 ppm TWA

Écosse:

Nunavut: 100 ppm TWA; 575 mg/m³ TWA

125 ppm STEL; 720 mg/m³ STEL

Ontario: 525 mg/m³ TWA (140°C Dissolvant aliphatique éclair)

Québec: 100 ppm TWAEV; 525 mg/m³ TWAEV

Saskatchewan: 125 ppm STEL

100 ppm TWA

Yukon: 150 ppm STEL; 720 mg/m³ STEL

100 ppm TWA; 575 mg/m³ TWA

Mesures d'ingénierie

Assurer le fonctionnement d'un système de ventilation avec aspiration à la source adéquat pour maintenir l'exposition du travailleur au-dessous des limites d'exposition. Un système de ventilation par aspiration à la source est suggéré pour l'utilisation, là où c'est possible, dans des espaces restreints ou fermés.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Matériel de protection personnelle : Yeux/Visage

Porter des lunettes de sécurité avec des coques latérales.

Matériel de protection personnelle : Peau

L'emploi de gants en latex-nitrile est recommand.

Matériel de protection personnelle : Appareil respiratoire

Non nécessaire en général. Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.

Matériel de protection personnelle : Général

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: Type 1

ID: SAH00090

*** Section 9 - Caractéristiques chimiques et physiques ***

Apparence:	Pâte blanche	Odeur:	Odeur légère de latex
Etat physique:	S.O	pH:	8.0---8.75
Tension de vapeur:	S.O	Densité de la vapeur:	S.O
Point d'ébullition:	212°F (100°C)	Point de fusion:	S.O
Solubilité (H2O):	Dispersible	Densité:	1.57 g/ml
Taux d'évaporation:	Celui de l'eau	COV:	65 g/L
Coeff. octanol/eau.:	S.O	Point d'éclair:	>93.3° C
Méthode du point d'éclair:	S.O	Limite supérieure	S.O
		d'inflammabilité (LSI):	
Limite inférieure d'inflammabilité	S.O	Vitesse de combustion:	S.O
(LII):			
Inflammation spontanée:	S.O		

Propriétés supplémentaires

Les données fournies dans cette section ne doivent être utilisées qu'à des fins de maniement sûr du produit. Prière de se reporter aux fiches signalétiques, certificats de conformité ou certificats d'analyse pour les données chimiques et physiques nécessaires à la détermination de la qualité et à des fins de formulation.

*** Section 10 - Stabilité chimique et données sur la réactivité ***

Stabilité chimique

Stable par conditions normales.

Stabilité chimique: Conditions à éviter

Ne pas laisser geler.

Incompatibilité

Ce produit peut réagir avec les acides forts, les bases et les agents d'oxydation.

Décomposition dangereuse

Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, oxydes d'azote, et autres composés organiques.

Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

*** Section 11 - Propriétés toxicologiques ***

Effets en cas de dose aiguë

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

B: Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Aucune donnée LD50/LC50 n'est disponible pour les composants de ce produit. **Cancérogénicité**

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

B: Cancérogénicité des ingrédients

Aucun des composants de ce produit ne fait partie des listes de ACGIH, CIRC, OSHA, NIOSH, or NTP.

Sensibilisation

Aucune information disponible pour le produit.

***** Section 12 - Données écologiques *****

Ecotoxicité**A: Informations générales sur les produits**

Aucune information disponible pour le produit.

B: Analyse des ingrédients - Ecotoxicité

Aucune donnée sur l'écotoxicité des composants de ce produit n'est disponible.

***** Section 13 - Élimination des résidus *****

Description des résidus et numéros EPA (É.-U.)**A: Informations générales sur les produits**

Aucune information supplémentaire disponible.

B: Numéros EPA (É.-U.) des résidu des ingrédients

Aucun numéro de déchet de l'EPA ne s'applique aux composants de ce produit.

Instructions relatives à l'élimination des résidus

Les déchets doivent être maniés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales. Consulter les autorités avant la mise au rebut.

Voir Section 7 pour les Procédures de manutention. Voir la section 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle recommandé.

***** Section 14 - Renseignements relatifs au transport *****

Règlements internationaux relatifs au transport

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses.

***** Section 15 - Données réglementaires *****

Règlements fédéraux des États-Unis**A: Informations générales sur les produits**

Tous les composants de ce produit sont allumés énumérés, ou sont exemptés de l'énumération sur l'inventaire des États-Unis EPA TSCA des substances chimiques. Tous les composants de ce produit sont inclus, ou sont exemptés d'inclusion dans la liste des substances du Canada, à moins d'indication contraire..

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Aucun des composants de ce produit n'est listé selon la Section 302 (40 CFR 355 Annexe A) de SARA, la Section 313 (40 CFR 372.65) de SARA ou CERCLA (40 CFR 302.4).

Règlements des États des États-Unis**A: Informations générales sur les produits**

Des réglementations d'autres États ou entités peuvent s'appliquer. Vérifier les prescriptions des différents États.

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - États des États-Unis

Les composants suivants sont inscrits sur une ou plusieurs listes de substances dangereuses des états suivants:

Ingrédient	No CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Hydrocarbures de pétrole	8052-41-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Informations SIMDUT

A: Informations générales sur les produits



D 2 B

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT (Canada) Aucun composant n'est inscrit dans la liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT.

Informations réglementaires supplémentaires

A: Informations générales sur les produits

Le(s) fournisseur(s) d'élément(s) protégé(s) par des droits de propriété intellectuelle déclare(nt) que ces éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (. *Toxic Substance Control Act* - E.U.).

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires

Ingrédient	No CAS #	TSCA	CAN	EEC
Calcaire	1317-65-3	Oui	NDSL	EINECS
Polymère styrène acrylique	25586-20-3	Oui	DSL	Non
polymère d'acrylique	31069-81-5	Oui	DSL	Non
Hydrocarbures de pétrole	8052-41-3	Oui	DSL	EINECS

* * * Section 16 - Renseignements divers * * *

Référence

Q1-4817-59

Renseignements divers

Un soin raisonnable a été apporté à la préparation de cette information, mais le fabricant n'accorde aucune garantie de qualité marchande ou autre, ni explicite, ni implicite, concernant cette information. Le fabricant n'avance pas quoi que ce soit et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de dommages directs, indirects ou accessoires liés à l'emploi de ce produit. L'information présente est donnée de bonne foi et est considérée comme exacte lors de la date d'entrée en vigueur indiquée. Il revient à l'acheteur, et à lui seul, de vérifier que ses activités soient en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives, qu'elles soient de nature fédérale, nationale, provinciale, locale ou autre.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: Type 1

ID: SAH00090

Légende/Abréviations

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ADG = Code australien pour le transport des marchandises dangereuses par route et par rail; ADR/RID = Accord européen de marchandises dangereuses par route / rail; AS = Standards Australia; BLV = Valeurs limites biologiques; CAN = Statut d'inventaires canadiens de DSL et de NDSL; CAS = Le produit chimique soustrait le service; CC = Creuset fermé; CFR = Code des réglementations fédérales; DFG = Fondation allemande pour la recherche; DOT = Département des Transports; DSL = Liste domestique de substances; EEC = Communauté économique européenne; EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées; EPA = Agence de protection de l'environnement; EU = Union européenne; g/L = grammes par litre; HMIS = Système d'identification de matériaux dangereux; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; OMI = Organisation maritime internationale; IATA = Association internationale du transport aérien; MAK = Valeur maximum de concentration dans le lieu de travail; mg/kg = milligrammes par kilogramme; mg/L = milligrammes par litre; mg/m³ = milligrammes par mètre cube; S.O. = sans objet / non-disponible (N/A dans la version anglaise); NDSL = Liste des Substances Non-Domestiques; NFPA = Association nationale de protection contre les incendies; NIOSH = l'Institut national pour l'hygiène et la sécurité professionnelle; NJTSR = Bureau d'enregistrement des secrets; NOHSC = La Commission professionnelle nationale de santé et sécurité; NTP = Programme national de toxicologie; OC = Creuset ouvert; OSHA = Administration de la santé et sécurité en milieu de travail; STEL = Limite d'exposition à court terme; TDG = Transport des marchandises dangereuses; TLV = valeurs limites d'exposition; TSCA = Loi au contrôle de substances toxiques; TWA = Moyenne pondérée dans le temps; TWAEV = Valeur d'Exposition Moyenne pondérée dans le temps; SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Personne à contacter: Product Safety Representative

Téléphone: 1-954-246-8888

Fin de la fiche signalétique SAH00090